

# Liste des immeubles protégés au titre des monuments historiques en Centre-Val de Loire – Année 2018

Extrait du Journal officiel du 12 mai 2019

## **CHER (18)**

### **Massay. – Les parties suivantes de l'abbaye Saint-Martin :**

la tour de l'enceinte en totalité; la travée subsistant de l'aile occidentale du cloître en totalité; les façades et toitures des autres bâtiments en élévation; les vestiges en sous-sol ainsi que les sols et les murs compris dans l'ancien enclos abbatial; les jardins situés à l'ouest de l'ancienne maison de l'abbé ou «château», y compris le bassin et les murs; les jardins situés au sud de l'abbaye, y compris le bassin et le vivier; les parties du canal de dérivation jouxtant les parcelles nos 130, 106, 107, 109, 112, 138, 139, 143, 146, 150, 153 à 155, 157, 159 à 161, 163, 164, 310, 311, 359, 360, 382, figurant au cadastre section AK; une partie de la place de l'église; une partie de la route départementale; et l'impasse de la Grande Maison; tels que représentés sur le plan annexé à l'arrêté sur les parcelles nos 87 à 107, 266 à 267, 291, 292, 295, 309, 310, 322, 341, 357 à 360, 378, section AK: inscription par arrêté du 23 juillet 2018.

**Saint-Amand-Montrond. – Le couvent des Capucins** en totalité, situé 44, avenue Jean-Jaurès et rue Bernard-Rey, figurant au cadastre section BO sur les parcelles nos 243, 244 et 249, tel que représenté sur le plan annexé à l'arrêté : inscription par arrêté du 8 octobre 2018.

## **EURE-ET-LOIR (28)**

**Hanches. – La villa La Billardière** en totalité, les murs de clôture avec les grilles portant les monogrammes des constructeurs, tous les éléments bâtis construits sur la parcelle ainsi que les sols du jardin paysager, le tout situé 77, rue de La Billardière, sur la parcelle no 127 figurant au cadastre section AH, tels que délimités sur le plan annexé à l'arrêté: inscription par arrêté du 12 juillet 2018.

**Varize. – L'église Saint-Pierre-et-Saint-Paul**, située place de l'Eglise, sur la parcelle no 22 figurant au cadastre section AB: inscription par arrêté du 12 juillet 2018.

## **INDRE-ET-LOIRE (37)**

**Langeais. – Le gisement paléolithique de Roche-Cotard** en totalité, incluant la grotte ornée dite «grotte d'Achon», son réseau souterrain, l'ensemble des cavités et réseaux karstiques, la falaise et son talus pour le sol, le sous-sol et, en conséquence, l'ensemble des vestiges archéologiques; tels que délimités sur le plan annexé à l'arrêté, figurant au cadastre section BI, parcelles nos 21, 124, 126, 128, 130, 132, 64, 166, 199, 202, 204, 206, 208, 210, 212: inscription par arrêté du 5 février 2018.

## **LOIR-ET-CHER (41)**

**Pontlevoy. – Les parties suivantes du château des Bordes** : façades et toitures des trois bâtiments de l'ancienne ferme dans la basse-cour, les deux grilles (ouest et sud) et leurs piliers, la chapelle du XIXe siècle, en totalité; les murs de clôture, les parcelles de sols correspondant à l'ancien potager, aux différentes cours, aux jardins et au parc situé au lieu-dit Les Bordes, sur les parcelles nos 9 à 15, figurant au cadastre section ZK, tels que délimités sur le plan annexé à l'arrêté: inscription par arrêté du 19 novembre 2018.

**Villexanton. – L'église Saint-Denis** en totalité, située place de l'Eglise, sur la parcelle no 95, figurant au cadastre section AB: inscription par arrêté du 29 octobre 2018.

## **LOIRET (45)**

**Briare. – Le monument de Frédéric Bapterosses**, situé au fond du square Frédéric-Bapterosses, avec son buste en bronze, son socle orné d'un médaillon de bronze formant avant-corps, sa niche ornée de mosaïques et son emmarchement entouré d'une grille de fonte de fer, tel qu'il est délimité en rouge sur le plan annexé à l'arrêté, figurant au cadastre section AO, parcelle no 52: inscription par arrêté du 26 janvier 2018.

**Briare. – Le monument de Jean-Félix Bapterosses** (buste en bronze, socle développé et emmarchement), situé place de la République, non cadastré, tel que délimité en rouge sur le plan annexé à l'arrêté: inscription par arrêté du 19 janvier 2018.